

Le parc de la forêt ancienne du
mont Wright



Équipe de réalisation et collaborateurs :

Conception et réalisation :

Anick Lapointe, ingénieur forestier
Chargée de projets

Julie Molard, biologiste, M. Sc.
Coordonnatrice



Conception et réalisation graphique :

Mélina Patry, Corsaire design

Révision linguistique et scientifique :

Marie-Josée Tétreault, linguiste

Normand Villeneuve, ing.f., Ph.D.

Direction de l'environnement forestier

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Photographes :

Alexandre Bélanger, AFQM

Anick Lapointe, AFQM

Julie Molard, AFQM

David Morin, AFQM

Jean-François Bergeron, Enviro Foto

Lyna Breton, MRN

Marc-André Grenier, MRN

Rock Ouellet

Ce document a été réalisé grâce à l'appui financier du programme Partenaire pour la Conservation volontaire du ministère de l'Environnement.



Ce document a été imprimé grâce à l'appui financier de la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury



Photographie de la page couverture : Érablière à bouleau jaune et hêtre (Anick Lapointe, AFQM)

Table des matières

1.	La localisation	4
2.	L'histoire	4
2.1	Les origines	4
2.2	Les frères Wright	4
2.3	Le testament de Sydney Wright	5
2.4	Un long processus juridique	5
2.5	Les ruines des Wright	5
3.	Les caractéristiques biophysiques	5
3.1	La géomorphologie	6
3.2	Le relief	6
3.3	La végétation	7
4.	Les écosystèmes forestiers exceptionnels	7
4.1	Les forêts rares	7
4.2	Les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables	8
4.3	Les forêts anciennes	8
4.4	Le parc de la forêt ancienne du mont Wright	8
5.	Les peuplements forestiers	8
5.1	L'érablière à bouleau jaune et hêtre	9
5.2	La bétulaie jaune à sapin baumier	10
5.3	La pessière à épinette rouge et mousses	11
5.4	La sapinière à épinette rouge	11
5.5	Le peuplement de feuillus intolérants	12
6.	L'utilisation récente du site	13
6.1	Le deltaplane	13
6.2	L'escalade	13
6.3	La randonnée pédestre	13
6.4	Les véhicules motorisés et non-motorisés	13
7.	Le zonage du mont Wright	14
8.	La conservation du parc de la forêt ancienne du mont Wright	15
8.1	La récolte d'arbres	15
8.2	Le piétinement de la végétation	15
8.3	Le prélèvement des éléments naturels	16
8.4	La nourriture	16
8.5	Les déchets	16
8.6	Le camping et le feu	16
8.7	Les véhicules motorisés et les vélos	16
8.8	Le bruit	16
8.9	L'absence de toilette en forêt	16
9.	Conclusion	16
	Pour de plus amples informations	17
	Liens Internet	18
	Bibliographie	19

1 › La localisation

Le parc de la forêt ancienne du mont Wright est un parc municipal qui se situe à l'entrée de la réserve faunique des Laurentides, à 30 km du centre-ville de Québec, dans la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Le parc est accessible par la route 175, appelée aussi le boulevard Talbot.

2 › L'historique

2.1 › Les origines

En 1842, un militaire écossais nommé Thomas Wright, acquit du colonel Wolff une grande terre, située à Stoneham. Monsieur Wright et son épouse, Élisabeth Campbell, s'y établirent avec leur famille. En 1874, Thomas donna à deux de ses fils, Joseph et John, ce magnifique territoire. Dès 1877, Joseph quitta la région et donna sa part de terrain à son frère John. En 1885, John se maria à madame Margaret Dowie Tait et continua d'habiter le domaine familial. De cette union, ils eurent deux fils : Percy et Sydney.



Percy Wright

2.2 › Les frères Wright

En raison de l'accès difficile au village et de son éloignement, les deux frères n'eurent pas la chance d'aller à l'école ni d'établir des relations avec les gens de la communauté. Leur mère, que l'on disait instruite mais très sévère, veilla seule à leur éducation, car leur père décéda en 1897 lorsqu'ils étaient encore jeunes.

La famille Wright subvenait à ses besoins en exploitant la terre de manière artisanale. Ses activités quotidiennes avaient lieu à proximité de la demeure familiale : une petite ferme à gérer, un peu de culture, un élevage limité de vaches et de chevaux, un peu de coupe de bois et quelques érables entaillés pour une consommation personnelle de sirop d'érable.

À l'occasion, les frères Wright travaillaient à l'extérieur pour la réalisation de coupes de bois ou de travaux de voirie. Ils étaient considérés comme des gens serviables et vaillants. Cependant, il en était tout autrement sur leur propriété, surtout après la mort de leur mère en 1943. Au fil des ans, la résidence familiale se détériorait et, plutôt que de l'entretenir, ils y occupaient de moins en moins d'espace.

Les deux frères continuèrent tout de même de protéger le territoire familial, allant même jusqu'à chasser les intrus qui osaient s'y aventurer. Ainsi, Sydney et Percy devinrent difficiles à aborder. Ils étaient de plus en plus timides et quittaient rarement leur propriété.

2.3 › Le testament de Sydney Wright

Percy est mort le 19 juin 1972, à l'âge de 85 ans. Son frère, Sydney, rendit l'âme, deux mois plus tard, à l'âge de 77 ans.

Sydney, dernier héritier de la montagne, désirait perpétuer la volonté de sa famille. Peu avant sa mort, il légua sa propriété à la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury par la voie d'un testament, dont voici un extrait :

« Je donne et lègue la totalité de ma propriété réelle [...] à la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury ou à leur successeur; à la condition que la municipalité consente à maintenir la propriété en tant que parc [...] à la mémoire de notre famille [...] De plus, la municipalité doit consentir à garder la propriété dans son état naturel [...] sans aucune coupe d'arbres à l'exception de ceux qui sont morts ou malades [...] ainsi que pour permettre au public l'accès au parc. »

Sydney Wright

2.4 › Un long processus juridique

Ce n'est qu'en 1979 que la municipalité a finalement pris possession du territoire, en raison de l'existence d'un autre testament. Un particulier, un commerçant de bois de coupe qui avait rendu des services aux deux frères, détenait, lui aussi, un testament qui indiquait que la montagne lui était léguée sans aucune condition. Cet état de fait menaçait dès lors la montagne !

Un long processus juridique fut entrepris et se solda par une victoire grâce à la volonté et à la détermination de la municipalité. La Cour suprême du Canada rendit son jugement en faveur de la municipalité, jugement qu'elle fondait sur le caractère propre de la véritable dernière volonté de Sydney Wright : faire de ce territoire un parc public à la mémoire de sa famille !

2.5 › Les ruines des Wright

Les traces de la famille Wright sont peu nombreuses : les ruines de la maison familiale et quelques pommiers font foi de leur présence passée. Les années se sont écoulées pendant les litiges juridiques et le territoire a subi certains changements. Par exemple, les bâtiments ont été pillés et brûlés.

3 › Les caractéristiques biophysiques

Caractéristiques du territoire

Domaine bioclimatique	Sapinière à bouleau jaune
Altitude du sommet	483 mètres
Superficie	190 hectares (470 acres)
Température moyenne annuelle	2,5°C
Autres	› Deux forêts anciennes › Deux lignes de transport hydro-électrique › Aucun plan d'eau › Territoire traversé par la route 175

3.1 › La géologie et la géomorphologie

La région de Stoneham fait partie du bouclier canadien qui s'est formé au précambrien¹. Les assises rocheuses du mont Wright sont principalement composées de granits et de gneiss. Les principaux constituants de ces roches sont le quartz et le feldspath, des minéraux très résistants à l'altération physique et chimique, ce qui explique que la montagne n'a pas été aplanie lors du pléistocène².

La montagne porte les traces de la dernière glaciation, notamment à travers les dépôts de till³ et les dépôts fluvioglaciaires⁴. Les dépôts présents sur le territoire du parc sont très minces au sommet de la montagne et deviennent de plus en plus épais dans les bas de pentes. On observe le processus inverse pour la pierrosité du site; plus on monte dans la montagne, plus la proportion relative des pierres dans ou sur le sol s'élève.

Le dernier dépôt, qui est beaucoup plus récent que l'avènement des glaciers, est le talus d'éboulis. De nombreux blocs rocheux de différentes grosseurs, résultant de l'écroulement d'une partie de la paroi rocheuse, jonchent le versant ouest de la montagne.

3.2 › Le relief

Le relief accidenté, constitué par des hauts sommets coupés de vallées étroites, est typique de la région. Le sommet du mont Wright atteint 483 mètres. Près de 70 % de la superficie du parc est couvert par des pentes inférieures à 30 %. Toutefois, des pentes plus fortes sont présentes dans le versant ouest du parc où elles peuvent atteindre jusqu'à 75 %. Un secteur du flanc est de la montagne a été défriché par des amateurs de deltaplane. Il est désormais utilisé comme belvédère, le deltaplane n'étant plus pratiqué dans ce secteur, et offre un point de vue direct sur la municipalité et les montagnes avoisinantes.

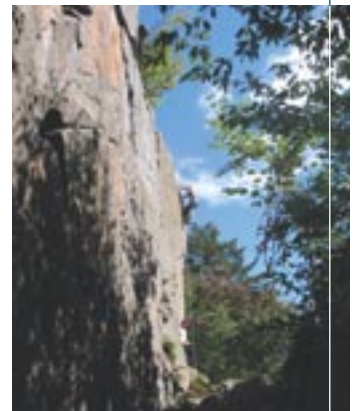
De nombreuses falaises sont présentes sur le versant sud de la montagne. Celles-ci sont utilisées pour la pratique de l'escalade. Les adeptes de ce sport fréquentent le site depuis bien des années. Pour ceux qui ne pratiquent pas l'escalade, il est possible d'accéder au belvédère par le sentier du Vaillant, qui donne accès aux parois d'escalade.

La limite nord du territoire du parc de la forêt ancienne du mont Wright est un secteur moins rocheux ; l'accès à la montagne y est plus facile, même si les pentes restent élevées. Un sentier a été aménagé : le sentier de la Forêt ancienne.



Bloc déposé par la fonte des glaciers

Photo : Julie Molard, AFQM



Parois d'escalade

Photo : David Morin, AFQM



Sentier du vaillant

Photo : Julie Molard, AFQM

¹ Première ère des cinq ères géologiques durant laquelle le globe terrestre a pris forme et les terrains se sont constitués. Elle s'étend de 4,5 milliards à 600 millions d'années.

² Époque géochronologique qui s'étend du début de l'ère quaternaire, il y a environ 1,6 millions d'années, à environ il y a 10 000 ans. Cette époque est caractérisée par une succession de périodes glaciaires et interglaciaires.

³ Dépôt glaciaire laissé directement par la glace, et consistant en argile, sable, gravier et blocs rocheux mélangés dans n'importe quelle proportion.

⁴ Sédiments continentaux contenant des matériaux transportés par des glaciers puis repris par des cours d'eau.

3.3 › La végétation

La richesse floristique du mont Wright est importante : 155 espèces vasculaires ont été identifiées sur le site. Ce dénombrement comprend les arbres, les arbustes, tout autant que les plantes herbacées. Aucune des plantes recensées sur le territoire n'a été identifiée comme étant une espèce menacée ou vulnérable. Environ la moitié des plantes est associée à une distribution boréale et l'autre moitié, à une distribution tempérée.



Cornouiller du Canada

La répartition des plantes est établie en fonction de la topographie et des peuplements forestiers présents. Ainsi, les plantes boréales occupent le sommet de la montagne, les escarpements et les bas de pente avec les peuplements résineux, alors que les plantes tempérées sont présentes dans les peuplements feuillus de mi-versants.

Dans la section 5, « Peuplements forestiers », vous trouverez un résumé décrivant les arbres, les arbustes et les plantes herbacées que l'on peut observer dans chacun des peuplements forestiers du mont Wright. Ainsi, avec les outils nécessaires, peut-être serez-vous capables d'en faire l'identification sur le terrain !

4 › Les écosystèmes forestiers exceptionnels

Divers écosystèmes forestiers exceptionnels ont été identifiés par la Direction de l'environnement forestier du MRNFP dans la région de Québec. Avec la collaboration de l'AFQM, d'autres sites seront probablement découverts au cours des prochaines années.

Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) regroupent trois catégories distinctes : les forêts rares, les forêts refuges et les forêts anciennes.

4.1 › Les forêts rares

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. Ces peuplements forestiers sont peu représentés sur le territoire provincial ou régional.



Forêt rare du Domaine Joly-De Lotbinière

Au domaine Joly-De Lotbinière, un site de tenure privée comme le mont Wright, se trouve une forêt rare composée de chênes rouges, de hêtres à grandes feuilles, de tilleuls d'Amérique et d'érables à sucre. De nos jours, dans la région de Québec, on observe rarement une telle densité de chênes rouges matures au sein d'un même peuplement, étant donné l'exploitation intensive de cette essence par le passé.

Dans la région de la Capitale-Nationale, la forêt rare de la Montagne-de-l'Ours a aussi été identifiée par le MRNFP comme un écosystème forestier exceptionnel. La présence d'une chênaie rouge à pin blanc est considérée comme exceptionnelle puisque le chêne est très rarement présent à cette latitude, même individuellement.

4.2 › Les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables

Les forêts refuges abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables.³ Selon le cas, ce sont des peuplements forestiers où l'on trouve une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces, ou encore une concentration significative de ces mêmes espèces (au moins trois).

Le Cypripède royal (sabot de la vierge) est l'une des espèces, susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, que l'on retrouve dans la région de Québec. Sa beauté la rend vulnérable à la cueillette.

* Une espèce est dite « menacée » lorsqu'on appréhende sa disparition et « vulnérable » lorsque sa survie est jugée précaire.

4.3 › Les forêts anciennes

Les forêts anciennes sont des écosystèmes forestiers dans lesquels prennent place de très vieux arbres; les arbres dominants ayant depuis longtemps atteint leur maturité. Ces forêts possèdent une dynamique propre : elles renferment à la fois des arbres vivants, sénescents et morts, et le sol y est parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. Les forêts anciennes désignent des peuplements non aménagés par l'Homme et n'ayant subi aucune perturbation naturelle sévère récente qui aurait pu causer la destruction du couvert forestier.

La forêt ancienne de Duchesnay, malgré sa faible superficie de 17 hectares, constitue l'un des rares exemples, tout comme le mont Wright, d'érablière ancienne de la région de Québec. On ne remarque aucune présence d'activités humaines et de perturbations naturelles sévères. Ainsi, on retrouve des bouleaux jaunes âgés de plus de 290 ans dans le peuplement.

4.4 › Le parc de la forêt ancienne du mont Wright

Comme son nom l'indique, la forêt du mont Wright est une forêt ancienne. Ce territoire a été reconnu comme écosystème forestier exceptionnel en 1997 par le MRNFP. Les peuplements anciens identifiés sur le site sont une érablière à bouleau jaune et hêtre ainsi qu'une bétulaie jaune à sapin, toutes deux âgées de plus de 300 ans.

5 › Les peuplements forestiers

L'érablière à bouleau jaune et hêtre est le peuplement qui occupe la superficie la plus importante du territoire (101,7 ha). Cependant, d'autres peuplements forestiers sont représentés sur le territoire, dont une bétulaie jaune à sapin baumier (16,4 ha), une pessière à épinette rouge (32,8 ha), une sapinière à épinette rouge (25,6 ha) et un peuplement composé de feuillus intolérants⁴ (12,6 ha).

Dans les trois premiers groupements cités, on peut noter la rareté, voire l'absence de coupe forestière, ce qui démontre la conservation du territoire par la famille Wright.

Voir carte des peuplements forestiers à la page suivante.



Cypripède royal, une espèce à statut précaire

Photo: J.-F. Bergeron, Enviro Foto



Érablière à bouleau jaune et hêtre de Duchesnay

Photo: Marc-André Grenier, MRN



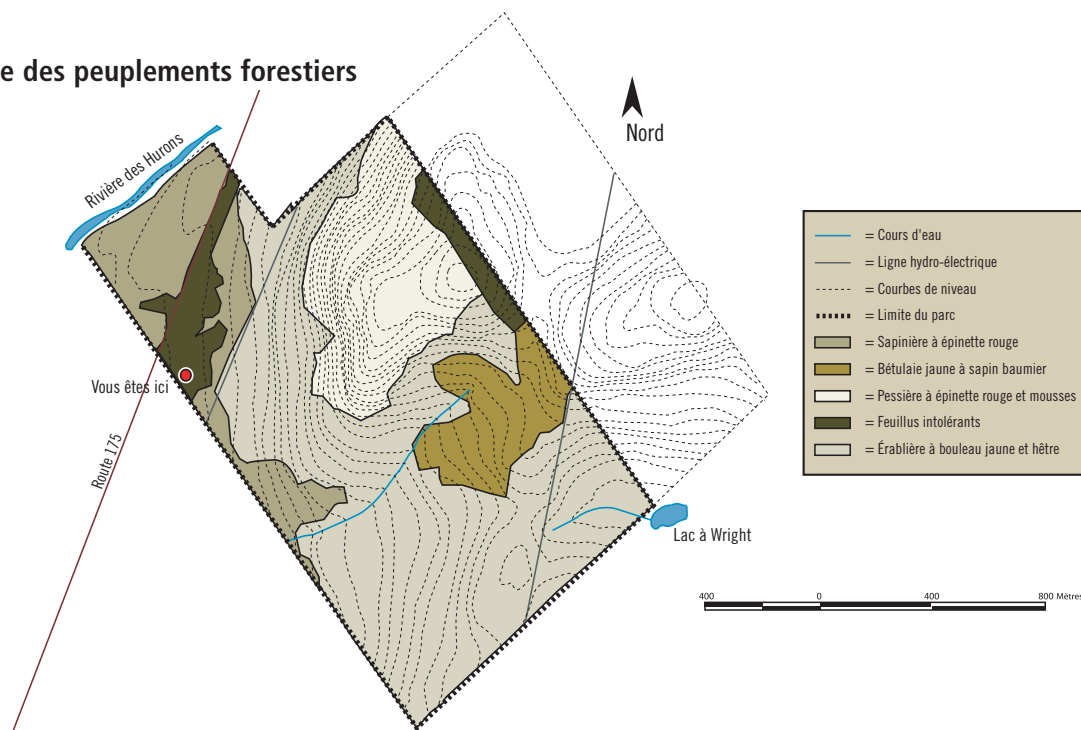
Érablière à bouleau jaune et hêtre du mont Wright

Photo: Anick Lapointe, AFQM

³ Une espèce est dite « menacée » lorsqu'on appréhende sa disparition et « vulnérable » lorsque sa survie est jugée précaire.

⁴ Qui est incapable de pousser convenablement à l'ombre.

› Carte des peuplements forestiers



5.1 › L'érablière à bouleau jaune et hêtre

Les caractéristiques :

Âge maximal : 160 ans (érable à sucre) et 270 ans (bouleau jaune)

Hauteur : 30 mètres

Diamètre moyen des arbres dominants : 80 à 90 centimètres

Diamètre maximum : 142 centimètres (bouleau jaune)

Superficie : 64 ha considérés comme EFE – forêt ancienne

37,7 ha non considérés comme EFE – forêt ancienne

L'érablière est le peuplement forestier qui occupe la plus grande superficie du parc. L'érablière à bouleau jaune et hêtre se retrouve à sa distribution la plus nordique. La composition arborescente, arbustive et herbacée est grandement modifiée par la présence d'espèces plus boréales.

L'érablière à bouleau jaune et hêtre est caractérisée par le diamètre impressionnant des arbres qui la composent. De plus, le niveau de conservation du site est remarquable. Le caractère unique de cette forêt a incité le MRNFP à identifier une partie de ce peuplement comme étant une *forêt ancienne*. L'autre partie n'a pas été retenue comme EFE, des interventions forestières ayant été réalisées par le passé. Il est cependant difficile de percevoir la présence de ces vieilles coupes forestières.

› La composition arborescente et arbustive

Ce peuplement est composé principalement d'érables à sucre (*Acer saccharum*).

Les essences compagnes sont le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*)

(30 à 40%) et le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*) (moins de 10%). Le sapin baumier (*Abies balsamea*) et l'épinette rouge (*Picea rubens*) sont aussi présents mais de manière plus sporadique. L'érable à sucre y a atteint 160 ans et le bouleau jaune, 270 ans. Ces données proviennent du Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels du MRNFP (Villeneuve 2002).

En sous-étage, les jeunes tiges sont toujours dominées par l'érable à sucre et le hêtre à grandes feuilles, en plus de l'érable à épis (*Acer spicatum*). La végétation au sol est, quant à elle, majoritairement dominée par l'érable à sucre. Cependant, dans les secteurs les plus perturbés de l'érablière, le sapin baumier devient plus important.



Érablière à bouleau jaune et hêtre

Photo: Amick Lapointe, AFOM

› La composition herbacée

Dès le mois de mai, on peut observer l'apparition de certaines plantes printanières dont l'érythrone d'Amérique (*Erythronium americanum*), le trille dressé (*Trillium erectum*) et la Claytonie de Caroline (*Claytonia caroliniana*). À l'été, c'est au tour de la smilacine à grappes (*Smilacina racemosa*), du streptope rose (*Streptopus roseus*) et du sceau-de-Salomon pubescent (*Polygonatum pubescens*) de faire leur apparition. À ce nombre s'ajoutent des plantes de milieux acides qu'il est fréquent d'observer plus au Nord. Les plus abondantes sont la dryoptéride spinuleuse (*Dryopteris spinulosa*), une fougère, le lycopode brillant (*Lycopodium lucidulum*), le maïanthème du Canada (*Maianthemum canadense*) et la clintonie boréale (*Clintonia borealis*).

5.2 › La bétulaie jaune à sapin baumier

Les caractéristiques :

Âge maximal : 270 ans (bouleau jaune)

Hauteur : 27 mètres

Diamètre moyen des dominants : 65 à 80 centimètres

Diamètre maximal : 102 centimètres (bouleau jaune)

Superficie : 15 ha considérés comme EFE – forêt ancienne

1,4 ha non considérés comme EFE – forêt ancienne

Ce peuplement fait la transition entre l'érablière à bouleau jaune et la pessière rouge à sapin. La bétulaie jaune à sapin baumier prend place sur des pentes abruptes, dans les mêmes conditions que la pessière à épinette rouge et mousses, à l'exception du fait qu'elle occupe les sites plus humides, aux sols plus épais.

Tout comme l'érablière à bouleau jaune et hêtre, la bétulaie jaune à sapin baumier a été identifiée comme un écosystème forestier exceptionnel (EFE) par le MRNFP. Le caractère unique de cette forêt, par son âge, par l'absence de coupe forestière et par la richesse du site, a fait d'elle un EFE.

› La composition arborescente et arbustive

La bétulaie jaune à sapin baumier est composée principalement de bouleaux jaunes, d'érables à sucre et d'hêtres à grandes feuilles. Le sapin baumier et l'épinette rouge sont des essences compagnes. Les épinettes rouges, dominent par leur hauteur imposante, sur le reste du paysage.

Les jeunes tiges, en sous-étage, sont présentes en grand nombre. L'érable à épis et le sapin baumier sont les espèces dominantes, accompagnées par l'érable de Pennsylvanie (*Acer pensylvanicum*), la viorne à feuilles d'aulne (*Viburnum alnifolium*) et l'if du Canada (*Taxus canadensis*).

La régénération est nettement dominée par l'érable à sucre, l'érable à épis et l'érable de Pennsylvanie. On retrouve aussi du bouleau jaune et de l'épinette rouge.

› La composition herbacée

Les plantes herbacées présentes dans ce peuplement sont la clintonie boréale, l'oxalide de montagne (*Oxalis montana*), la trientalis boréale (*Trientalis borealis*), l'aralie à tige nue (*Aralia nudicaulis*), la dryoptéride spinuleuse et le lycopode brillant. Parmi ces plantes, plusieurs ont une distribution centrée sur la zone de forêt boréale.



Photo : Julie Molard, AFQM

Bétulaie jaune à sapin baumier

5.3 › La pessière à épinette rouge et mousses

Les caractéristiques :

Âge maximal : 245 ans (épinette rouge)

Hauteur : 18 mètres

Diamètre moyen : 30 à 40 centimètres

Diamètre maximal : 68 centimètres (épinette blanche)

Superficie : 32,8 ha

Ce peuplement est fort intéressant en raison de l'âge avancé des épinettes rouges qui le composent et de sa rareté, puisque la pessière à épinette rouge est peu présente sur le territoire. La pessière à épinette rouge et mousses figure sur des pentes abruptes où le sol est mince, au sommet de la montagne. Le drainage y est rapide, pouvant aller jusqu'à excessif.

› La composition arborescente et arbustive

La pessière à épinette rouge est composée d'épinettes rouges et de sapins baumier, mais c'est l'épinette rouge qui domine. Les essences compagnes sont le bouleau à papier (*Betula papyrifera*) et le bouleau jaune. Le bouleau jaune reste une essence importante dans le peuplement, par la présence d'une érablière à bouleau jaune et hêtre et d'une bétulaie jaune à sapin en bordure.

Chez les jeunes tiges, c'est encore le bouleau jaune qui domine sur le sapin baumier, accompagné de l'érable rouge (*Acer rubrum*), de l'érable à épis et de l'érable de Pennsylvanie. Cependant, en sous-étage, la régénération en bouleaux jaunes est de faible densité. C'est le sapin baumier et l'épinette rouge qui prennent la relève. On rencontre de façon sporadique l'if du Canada, le sorbier d'Amérique (*Sorbus americana*) et l'airelle fausse-myrtille (*Vaccinium myrtilloides*).

› La composition herbacée

La présence de plantes herbacées est peu importante dans le peuplement; elle varie selon la densité de la régénération en épinettes rouges et en sapins baumier. Les espèces identifiées sont la clintonie boréale, l'oxalide de montagne, la dryoptéride spinuleuse, l'aralie à tige nue et le lycopode brillant.

5.4 › La sapinière à épinette rouge

Les caractéristiques :

Âge : 70 ans

Hauteur : ND

Diamètre moyen : 31 centimètres

Diamètre maximal : 71 centimètres (épinette blanche)

Superficie : 25,6 ha

La sapinière à épinette rouge se situe de part et d'autre du boulevard Talbot (route 175), en bas de pente. Ce peuplement a été récolté par la famille Wright en raison de sa proximité par rapport à la résidence familiale. De plus, une partie de ce secteur a déjà été utilisée pour l'agriculture. On remarque la présence d'amas de roches.

La fin des activités agricoles serait associée à l'âge du peuplement qui est de 70 ans. Ainsi, les arbres matures ont sensiblement le même âge; c'est une forêt dite « équiennne ». C'est le seul peuplement du mont Wright qui présente une telle structure. Les autres peuplements présents sur le site comprennent des arbres d'âge très variable; c'est une forêt dite « inéquiennne ».

› La composition arborescente et arbustive

Le peuplement est principalement composé de sapin baumier. Les essences compagnes sont : l'érable rouge, l'épinette rouge, le bouleau à papier, le bouleau jaune, le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*) et l'épinette blanche (*Picea glauca*). On retrouve aussi de l'érable de Pennsylvanie, du sorbier d'Amérique et du cerisier de Virginie (*Prunus virginiana*). Le couvert forestier est très dense par endroits. Dans ces secteurs, on remarque un taux de mortalité élevé en sous-étages.

La régénération au sol est dominée par l'érable rouge et le sapin baumier.

› La composition herbacée

Les plantes herbacées observées sont présentes sur des sols acides (*acidophiles*), tels les peuplements résineux. On y retrouve le maïanthème du Canada, le cornouiller du Canada (*Cornus canadensis*), la trientale boréale et la dryoptéride spinuleuse.

On observe également quelques plantes prenant place dans l'érablière à bouleau jaune et hêtre, mais elles sont peu nombreuses. Il y a six espèces de fougères dont : la dryoptéride spinuleuse, le ptéridium des aigles (*Pteridium aquilinum*), l'onoclée sensible (*Onoclea sensibilis*) et l'osmonde de Clayton (*Osmonda claytoniana*).

5.5 › Le peuplement de feuillus intolérants

Les caractéristiques :

Âge : 30 ans

Hauteur : 12 mètres

Diamètre moyen : ND

Diamètre maximal : ND

Superficie : 12,6 ha

Le peuplement de feuillus intolérants se situe près de l'emplacement de l'ancienne maison familiale des Wright. Ce secteur était principalement utilisé comme voie d'accès ou préconisé pour l'agriculture et le pâturage, ce qui en fait un peuplement non homogène.

› La composition arborescente et arbustive

Ce peuplement est principalement composé de peupliers faux-tremble, de cornouillers stolonifères (*Cornus stolonifera*), d'aulnes rugueux (*Alnus rugosa*), de bouleaux à feuilles de peuplier (*Betula populifolia*), de sapins baumier, de cerisiers de Virginie, d'érables rouges, de saules (*Salix sp.*) et d'aubépines (*Crataegus sp.*).

On retrouve aussi des essences du temps des Wright qui sont encore présentes : le pin blanc (*Pinus strobus*), l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*) et le pommier nain (*Malus pumila*). Ces arbres sont concentrés autour des ruines des Wright. Les pins blancs ont été endommagés lors de l'incendie de la demeure en 1972.

› La composition herbacée

En plus des graminées, les champs sont colonisés par de nombreuses plantes de lumière : le framboisier (*Rubus idaeus*), le fraisier (*Fragaria sp.*), l'aster (*Aster sp.*), la verge d'or (*Solidago sp.*), l'épervière (*Hieracium sp.*) et la marguerite (*Chrysanthemum leucanthemum*).

6 › L'utilisation récente du site

La population locale s'est approprié le site. De nouveaux sentiers ont été ouverts afin de faciliter, entre autres, l'accès au sommet pour les utilisateurs d'escalade et de deltaplane, et ce, malgré l'interdiction d'y circuler.

6.1 › Le deltaplane

Le deltaplane était pratiqué fréquemment durant les années 1980. Les amateurs de ce sport avaient coupé certains arbres au sommet de la montagne pour se lancer du haut du belvédère. Le site a finalement été abandonné pour laisser place aux autres utilisateurs du territoire.



Photo: David Morin, AFQM

Initiation à l'escalade lors de l'ouverture officielle du mont Wright

6.2 › L'escalade

Depuis quelques décennies, les parois du mont Wright ont été un endroit de prédilection pour la pratique de l'escalade. Ce site est utilisé pour l'initiation de nouveaux grimpeurs. On y retrouve une paroi d'environ 25 voies ainsi que 15 blocs, tous de niveau de difficulté variable.

La pratique de l'escalade est assurée sur le site, depuis l'automne 2002, par la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME). Le site d'escalade est entretenu et géré par le Club de montagne et d'escalade de Québec (CMEQ).

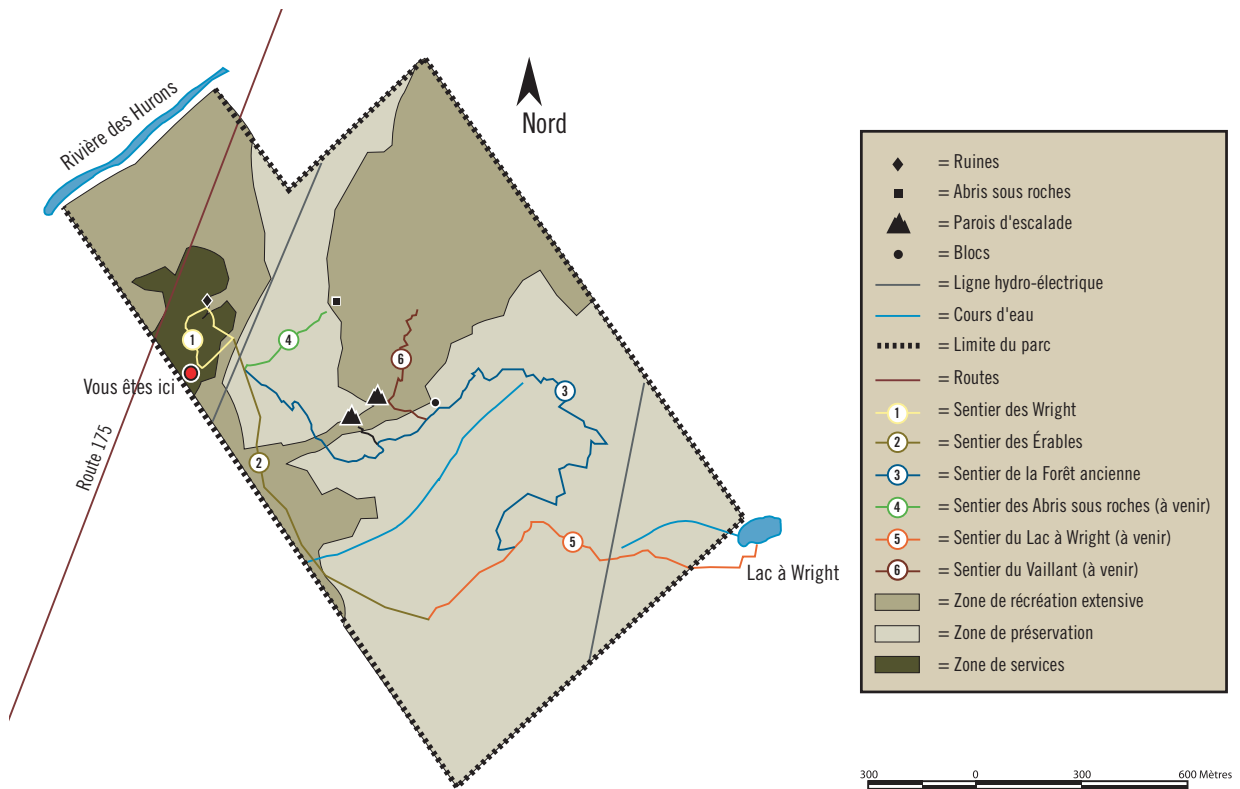
6.3 › La randonnée pédestre

Ce territoire est, depuis plusieurs années, utilisé par les randonneurs. Depuis septembre 2002, en raison de la fragilité des sols et de la vocation de conservation du site, l'utilisation des sentiers est strictement réservée à la randonnée pédestre. Cette décision va permettre la pratique d'activités récréatives dans un contexte de détente et de calme.

6.4 › Les véhicules motorisés et non-motorisés

Les véhicules motorisés, tels les véhicules tout terrain (VTT) et les motoneiges, ne sont plus autorisés sur le territoire du mont Wright. Il en est de même pour le vélo de montagne. L'impact des véhicules motorisés et des vélos sur la végétation et le sol était trop important pour maintenir ces activités.

› Carte des sentiers et du zonage



7 › Le zonage du mont Wright

Le zonage est l'outil privilégié pour concilier conservation et accessibilité. Il aide à baliser l'utilisation du territoire et son niveau d'accessibilité. Ainsi, on retrouve trois types de zones dans le parc, selon la nature du milieu à protéger :

- › La zone de préservation se caractérise par un milieu fragile et par une faible capacité d'auto-régénération. L'accès n'y est autorisé que par les sentiers aménagés.
- › La zone de récréation extensive est accessible pour la pratique de certaines activités récréatives, comme l'escalade, la randonnée pédestre et la raquette.
- › La zone de services est attribuée à la localisation des services, tels le stationnement et l'aire de pique-nique.

Le respect du zonage est important ! Il a été mis en place afin de permettre la préservation du territoire du mont Wright tout en permettant aux visiteurs d'y avoir accès.

8 › La conservation du parc de la forêt ancienne du mont Wright

La volonté de protéger la forêt ancienne du mont Wright et le désir de la rendre accessible au public peuvent sembler contradictoires. C'est pourtant le défi que relève la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, avec l'aide de l'Association forestière Québec métropolitain: faire en sorte, d'une part, que les visiteurs respectent l'un des derniers exemples de forêts anciennes en territoire privé dans l'est du Québec et, d'autre part, qu'ils contribuent au maintien de l'intégrité écologique de cet endroit pour le bénéfice de la population actuelle et celui des générations à venir.

Des démarches ont déjà été entreprises afin de conserver et de mettre en valeur le mont Wright par l'aménagement de sentiers pédestres, la mise en place d'une signalisation adéquate, l'installation de panneaux d'interprétation et la réalisation d'une aire de stationnement. Tous ces efforts de conservation et de mise en valeur peuvent s'avérer vains si les utilisateurs n'y participent pas.

Le site de la forêt ancienne du mont Wright, par sa richesse et sa grande diversité, mérite d'être protégé. C'est pourquoi il importe, dès maintenant, de faire notre part en tant qu'utilisateurs.

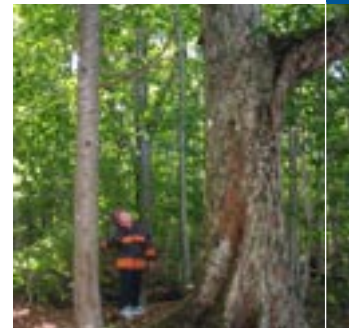
La section qui suit est un petit guide du « bon utilisateur » pour le parc de la forêt ancienne du mont Wright et pour tous les autres parcs que vous aurez la chance de visiter ! Les pratiques écologiques sont essentielles à la pérennité des lieux.

8.1 › La récolte d'arbres

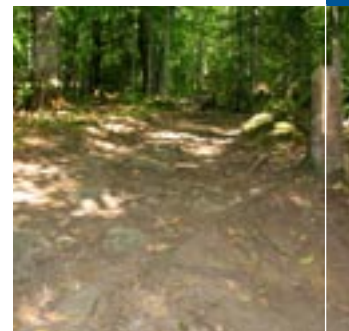
« Dans le milieu forestier, ce sont les arbres qui constituent la pierre angulaire de la conservation de la biodiversité. [...] leur présence crée une variété de microenvironnements, dont bénéficient une foule d'autres espèces (animales ou végétales). Ultiment, la stabilité des écosystèmes forestiers et la conservation de la biodiversité du milieu forestier dépendent de la conservation des populations d'arbres » (MRN, 1996). Il est donc défendu d'abattre ou d'endommager les arbres.

8.2 › Le piétinement de la végétation

Le piétinement répété dégrade la végétation et entraîne la compaction du sol. Le sol devient impropre à l'implantation de la végétation. Sa surface devient alors plus sensible à l'impact des eaux de ruissellement et à la force du vent. Il est donc primordial de demeurer dans les sentiers aménagés afin de prévenir l'érosion du sol.



Maintien des arbres pour les générations futures



Érosion des sentiers pédestres

Photo : Julie Morard, AFQM

Photo : Anick Lapointe, AFQM

8.3 › Le prélèvement des éléments naturels

La forêt du mont Wright est un écosystème riche et fragile. Elle abrite des niches écologiques propres aux forêts anciennes qui sont nécessaires à la survie de nombreuses espèces spécialisées. Afin de préserver ces richesses, il est interdit de prélever des éléments naturels, morts ou vivants.

8.4 › La nourriture

En forêt, les animaux se nourrissent adéquatement avec ou sans notre présence. Lorsque les visiteurs nourrissent la faune, cette dernière s'y accoutume et développe ainsi une dépendance. Il est donc interdit de nourrir les animaux sauvages dans le parc.

8.5 › Les déchets

Les déchets, biodégradables ou non, polluent notre environnement et peuvent causer des dommages à la faune. Déposez l'ensemble de vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet ou rappez-les à la maison. Il est bien plus agréable de profiter d'un milieu naturel propre et sain !

8.6 › Le camping et le feu

Le camping sauvage ou la construction d'un camp de fortune, comme l'utilisation de bois morts pour faire un feu ne sont pas autorisés sur le territoire du mont Wright. L'objectif est de minimiser l'impact sur le milieu forestier, surtout dans les zones de préservation que sont les forêts anciennes.

8.7 › Les véhicules motorisés et les vélos

En raison de la fragilité des sols et de la vocation de conservation du site, seules les activités de plein air se pratiquant dans un contexte de détente et dans le calme de la nature environnante sont admises dans le parc. Les véhicules motorisés et les vélos sont interdits, car ils sont susceptibles de détériorer le milieu naturel, de nuire à la faune ou de porter atteinte à la tranquillité, au bien-être et à la sécurité des autres randonneurs.

8.8 › Le bruit

Lors de vos déplacements en forêt, discutez à voix basse et rapprochez-vous, si une grande distance vous sépare d'une personne. Les animaux seront moins effrayés et, ainsi, vous aurez plus de chance de les observer.

8.9 › L'absence de toilette en forêt

Pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs du site, une toilette chimique est installée à l'entrée du parc. Utilisez-la ! Vous aiderez au maintien de la propreté du site.



Jeune arbre poussant sur un chicot

Photo : Alexandre Bélanger, AFQM



Participants à l'ouverture officielle du mont Wright

Photo : Julie Molard, AFQM

9 › Conclusion : La conservation volontaire, une question de temps !

Les gestes de conservation volontaire que nous vous proposons vous semblent banals ? Pensez au nombre de visiteurs qui marcheront à travers les sentiers du parc de la forêt ancienne du mont Wright. Si tous et chacun font leurs parts, nous pourrons garder et conserver le mont Wright pour les générations futures !

Pour de plus amples informations

Information générale :

Association forestière Québec métropolitain
1085, avenue de Salaberry, bureau 317
Québec (Qc) G1R 2V7

Téléphone: **(418) 647-0909**
Télécopieur: **(418) 524-4112**
Courriel: **afqm@mediom.qc.ca**
Site Internet: **www.afqm.org**

Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury
325, chemin du Hibou
Stoneham (Qc) G0A 4P0

Téléphone: **(418) 848-2381**
Télécopieur: **(418) 848-1748**
Courriel: **mairie@villestoneham.com**
Site Internet: **www.stoneham.com**

Information sur l'escalade :

Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
4545, avenue Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, succursale M
Montréal (Qc) H1V 3R2

Téléphone: **(514) 252-3004 ou 1-866-204-3763**
Télécopieur: **(514) 252-3201**
Courriel: **fqme@fqme.qc.ca**
Site Internet: **www.fqme.qc.ca**

Liens Internet

Association forestière Québec métropolitain

› Le parc de la forêt ancienne du mont Wright

www.afqm.org

Dr Topo

› Cartographie des paroisses (voir Mt Wright) et des blocs (voir Stonebleau)

www.drtopo.com

Ministère de l'Environnement

› Aires protégées en milieu privé

www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm

› Espèces menacées et vulnérables

www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

› Écosystèmes forestiers exceptionnels

www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp

Bibliographie

Anecou-Falaguet, C., C. Pouliot., C. Lavoie, S. Page, P. James et M. Plamondon, 2002. Plan d'aménagement du parc municipal du mont Wright. Projet de fin d'étude - faculté de Foresterie et de Géomatique, Université Laval, Québec, 82 p.

Corporation municipale des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, 1987. Schéma d'aménagement : parc de la montagne Wright, 82 p.

Corporation municipale des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, 1985. Plan directeur d'aménagement : parc de la montagne Wright, 165 p. + annexes.

MRN, 2003. Communiqué du 4 février 2003 – Le ministre Gendron annonce la création et la protection de 26 écosystèmes forestiers exceptionnels.

MRN, 1996. Biodiversité du milieu forestier – Bilan et engagements du ministère des Ressources naturelles. Gouvernement du Québec, Québec, 152 p.

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000. Dictionnaire de la foresterie – Dictionary of forestry, les Presses de l'Université Laval, Québec, 473 p.

Villeneuve, N. 2002. Les écosystèmes forestiers exceptionnels du mont Wright : une longue histoire d'amour entre l'homme et la forêt. Compte-rendu de la conférence présentée à l'assemblée générale annuelle de l'Association forestière du Québec métropolitain le 4 décembre 2002. Ministère des Ressources naturelles, direction de l'environnement forestier, Québec, 33 p.

L'Association forestière Québec métropolitain (AFQM)

Organisme à but non lucratif créé le 19 juin 1958 à la station forestière de Duchesnay, l'Association forestière Québec métropolitain (AFQM) a pour mission de **promouvoir la conservation et la mise en valeur de l'arbre et des boisés en milieu urbain et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en milieu forestier**. Cette mission privilégie l'éducation et la sensibilisation auprès du grand public et tout particulièrement auprès des jeunes.

L'AFQM concentre ses actions sur l'ensemble du territoire de la région de la Capitale nationale et sur une partie de la région de Chaudières-Appalaches :

- La région de la Capitale nationale (03) comprend la ville de Québec et les municipalités régionales de comtés suivantes : Portneuf, La Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, L'Île d'Orléans, Charlevoix et Charlevoix-Est;
- La partie de la région de Chaudière-Appalaches (12) couverte par l'AFQM comprend la ville de Lévis et les municipalités régionales de comtés de Bellechasse et de Lotbinière.

Ses objectifs :

- Organiser et promouvoir des activités d'éducation relatives à l'arbre et à la forêt;
- Favoriser la conservation et la mise en valeur de l'arbre et des boisés en milieu urbain;
- Favoriser, en partenariat avec les entreprises et les organismes sociaux, publics et parapublics, une saine gestion de l'environnement et un aménagement durable des forêts;
- Participer à des consultations et à des événements sur les thèmes en lien avec le milieu forestier ;
- Offrir des services aux membres de l'AFQM ;
- Développer la visibilité de l'association et de ses actions.



Association forestière Québec métropolitain
1085, avenue de Salaberry, bureau 317
Québec (Qc) G1R 2V7

Téléphone : (418) 647-0909
Télécopieur : (418) 524-4112
Courriel : afqm@mediom.qc.ca
Site internet : www.afqm.org